

Mairie de Saint-Agnant près Crocq

Compte rendu
du Conseil municipal du 9 avril 2021

Ordre du jour selon convocation du 29 mars 2021 :

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal relatif à la séance du 19/02/2021

Présentation des règles générales régissant le budget d'une commune, Application au budget 2021 :

- Comptes de gestion 2020 (Budget principal + CCAS)
- Comptes administratifs 2020 (Budget principal + CCAS)
- Affectation du résultat 2020 (Budget principal + CCAS)
- Vote des Budgets Primitifs 2021 (Budget principal + CCAS)
- Vote des taux d'imposition 2021
- Proposition d'un logo pour la commune
- Organismes extérieurs : demande de subventions 2021
- Désignation des délégués siégeant au sein des commissions de la Com. Com.
- Devis études géotechniques de sol (avant construction annexe mairie)
- Appels à projets : désignation d'un conseiller coordonnateur des aides possibles
- Chemin La Villette et Dougier
- Délibération durée de concession cimetière
- Resto : loyers + travaux d'ouverture d'une terrasse

- *Informations diverses* : Travaux enfouissement, dossier DETR église, campagne vaccination, Terra Aventura
- Questions à la demande des participants

Étaient présents : BOISSON Marie-Edith, BOURGNINAUD Hélène, CHAUSSAT Jean-Christophe, CHAUSSAT Vincent, DUBET Jacques, HEISTEEG Claire, KLEIN Mario, TIXIER Christine, TIXIER Jean-Michel, et WELZER Jean-Paul.

Absent : VERNY Laurent

Secrétaire de séance : TIXIER Jean-Michel

Le Maire ouvre la séance à 19 h 30

- **Approbation des comptes de gestion 2020 du BUDGET PRINCIPAL et du budget annexe CCAS**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve les comptes de gestion du trésorier en charge de la commune pour l'exercice 2020

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **Approbation des comptes Administratifs 2020 du Budget principal et du budget annexe CCAS**

BUDGET PRINCIPAL :

FONCTIONNEMENT	
RESULTAT REPORTE au 31.12.2019	366 159.99
OPERATION DE L'EXERCICE	
DEPENSES	188 516.09
RECETTES	238 331.56
RESULTAT DE CLOTURE 2020	49 815.47
RESULTAT DEFINITIF au 31.12.20	
	415 975.46
INVESTISSEMENT	
RESULTAT REPORTE au 31.12.2019	-64 345.91
OPERATION DE L'EXERCICE	
DEPENSES	106 114.37
RECETTES	182 824.69
RESULTAT DE CLOTURE 2020	76 710.32
RESULTAT DEFINITIF au 31.12.2020	
	12 364.41

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2020.

BUDGET ANNEXE CCAS :

FONCTIONNEMENT	
RESULTAT REPORTE au 31.12.19	4 500.00
OPERATIONS DE L'EXERCICE	
DEPENSES	0.00
RECETTES	0.00
RESULTAT DE CLOTURE 2019	4 500.00
RESULTAT DEFINITIF au 31.12.20	
	4 500.00

- **Affectation des résultats d'exploitation du BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2020,
- Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
- Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

- Excédent de fonctionnement N-1366 159.99 €
- Solde d'investissement N-1-64 345.91 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020

- Solde d'exécution de l'exercice76 710.32 €
- Solde d'exécution cumulé12 364.41 €

Restes à réaliser au 31/12/2020

- Dépenses d'investissement 18 453.84 €
- Recettes d'investissement 213 489.17 €

Solde 195 035.33 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2020

- Rappel du solde d'exécution cumulé12 364.41 €
- Rappel du solde des restes à réaliser 195 035.33 €
Besoin de financement total.....207 399.74 €

Résultat de fonctionnement à affecter

- Résultat de l'exercice49 815.47 €
- Résultat N-1.....366 159.99 €
Total à affecter415 975.46 €

- Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(crédit du compte 1068 sur le B.P. 2021).....0.00 €

Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2021

(Ligne 002).....**415 975.46 €**

- **Affectation des résultats d'exploitation du CCAS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2020,
- Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
- Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

- Excédent de fonctionnement N-14 500.00 €
- Solde d'investissement N-10 €

Résultat de fonctionnement à affecter

- Résultat de l'exercice0.00 €
- Résultat N-1.....4 500.00 €
Total à affecter4 500.00 €

- Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(crédit du compte 1068 sur le B.P. 2021).....0 €

Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2021

(Ligne 002).....4 500.00 €

- **Vote des Budgets Primitifs 2021 du Budget principal**

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité les Budgets Primitifs du Budget Principal 2021, proposés par M. Jean-Paul WELZER, Maire :

- Section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de **662 439.46 €** en tenant compte du résultat de fonctionnement reporté des exercices antérieurs.
- Section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de **798 905.77 €**.

Mr le Maire précise que le budget doit être voté avant le 15 avril et transmis à la sous-préfecture dans les 15 jours.

Monsieur Le Maire présente le budget, ligne par ligne, après avoir fait un résumé des principes budgétaires régissant le budget d'une commune.

- **Vote du BUDGET PRIMITIF 2021 du CCAS**

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité le Budget Primitif 2021, proposé par Monsieur Jean-Paul WELZER, Maire.

Qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 4 500.00 EUROS

- **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 FDL**

La taxe d'habitation va être supprimée dans les années à venir, son taux d'imposition ne peut plus être modifié et ne doit donc plus être revoté.

Après en avoir délibéré :

Le conseil Municipal décide de maintenir, sans augmentation pour l'année 2021, les taux d'imposition FDL comme suit :

TAXE FONCIERE BATI : 32.93 % (10.00% taux communal + 22.93 taux départ. 2020)
TAXE FONCIERE NON-BATI : 44,70 %

Pour un produit annuel attendu de 41 541 euros.

- **Attribution de demandes de subventions**

Le Maire soumet au conseil municipal les diverses demandes de subventions reçues.

Le Conseil municipal, à la majorité (1 abstention) de ses membres présents, DECIDE d'accorder une subvention aux organismes suivants :

ORGANISMES	SUBVENTION SOLLICITEE	MONTANT 2021
LIGUE CONTRE LE CANCER	Subvention de fonctionnement	50 €
TRISOMIE 21 (23)	Subvention de fonctionnement	50 €
FNACA	Subvention de fonctionnement	50 €
ACCA St Agnant	Subvention de fonctionnement	130 €
CLUB DES AINES St Agnant	Subvention de fonctionnement	230 €
COMITE DES FETES St Agnant	Subvention de fonctionnement	300 €
CPIE DES PAYS CREUSOIS	Subvention de fonctionnement	50 €
POMPIERS HUMANITAIRES DU GSCF	Subvention de fonctionnement	50 €
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	Subvention de fonctionnement	50 €
ASSOCIATION FRANCAISE DES SCL2ROSE EN PLAQUES	Subvention de fonctionnement	50 €
AFM TELETHON	Subvention de fonctionnement	50 €
LES RESTOS DU COEUR	Subvention de fonctionnement	50 €
TOTAL		1 110 €

- **Suppression temporaire des loyers dus par le commerce en centre bourg**

Afin de participer à la reprise d'activité du commerce après COVID, le maire propose un non-paiement des loyers pendant la durée de fermeture administrative, (soit dans l'immédiat depuis le mois de janvier jusqu'au mois d'avril 2021 inclus) au gérant de « la Table de Franck et Karine », Mr SOUCASSE Franck.

Après délibération, le conseil municipal approuve, à la majorité, cette décision.

Le conseil décide de renouveler le bail précaire pour 1 an. (dernière année). Pour le moment aucun travaux ne sera entrepris pour une ouverture vers le jardin. La possibilité de passer par la cour de la maison Léger est autorisée.

- **Amortissements**

Selon les articles L 2321-2 27°, 28° et R 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Afin de refléter au plus près la réalité des investissements réalisés par la commune, le Maire propose au conseil d'appliquer à la comptabilité de la commune, des règles et usages régissant la pratique des amortissements ainsi que celles des provisions lorsqu'une créance est douteuse.

Après discussion le conseil approuve à l'unanimité, la mise en pratique de ces règles dès le présent budget.

- **Etudes géotechniques :**

Avant de pouvoir construire l'annexe à la mairie, des études de sol doivent être réalisées afin de connaître la stabilité du sol et la présence ou non d'eau. Ces études vont permettre au maitre d'œuvre de pouvoir finaliser le chiffrage des travaux pour la construction de l'annexe et nous pourrons ainsi lancer le marché public de consultation des entreprises.

M. le maire présente plusieurs devis.

Après comparaison, le conseil municipal :

- décide de choisir le devis de l'entreprise Compétence Géotechnique Centre pour un montant de 1 818.00 € HT soit 2 181.60 € TTC.
- Autorise M. le maire à signer tous les documents en rapport avec ce dossier

- **Questions diverses**

- *AMO* : il est proposé de rencontrer la personne afin qu'elle explique son rôle et ses missions
- *LOGO* : Mr le maire présente différent logo pour la commune. L'idée est bonne, quelques modifications sont à apporter.
- *La Villette* : une réunion avec tous les habitants concernés sera mise en place afin de voir les possibilités pour l'ensemble du village.
- *Concessions cimetières* : mise en attente
- *Pont Besth* : Il faut voir avec la police de l'eau si on peut mettre une solution béton par-dessus le pont.
- *Contrôle incendie* : rappel des règles pour les bâtiments agricoles. La commune va devoir installer des poteaux incendies dans les villages, où c'est faisable, une rencontre avec le Lieutenant LAVEDRINE, chef de service du SDIS est prévu le mercredi 21 avril.

- **Questions à la demande des participants**

Pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H30

Vu le secrétaire – Vu le maire